
SECRETARIAT GENERAL

AGENCE GENERALE DE RECRUTEMENT
DE L'ETAT

Ouagadougou, le 03 JUIL 2023

DIRECTION DE L'ORGANISATION
DES CONCOURS

N° 23-00787 /MFPTPS/SG/AGRE/DOC

LE MINISTRE D'ETAT, MINISTRE DE LA FONCTION PUBLIQUE,
DU TRAVAIL ET DE LA PROTECTION SOCIALE

COMMUNIQUE

Sous réserve d'un contrôle approfondi, les candidats dont les noms suivent, sont déclarés admissibles par ordre de mérite au concours professionnel de recrutement de cinq (05) élèves Assistants des Affaires Culturelles, session 2023.

Ce sont :

ASSISTANTS DES AFFAIRES CULTURELLES

ADMISSIBLES

RANG	NOM ET PRENOM (s)	MATRICULE	N°CNIB	DATE NAISS.
1°	KARAMBIRI ADAMA	371130	B12314924	19/10/89
2°	OUEDRAOGO ZALISSA	236053	B6378365	03/10/88
3°	SAWADOGO SILMINOAGA	205918	B9881035	01/01/83
4°	KONE ANACHI	354581	B14527262	09/01/92
4°	TRAORE ALI	371180	B10728963	06/11/83
4°	TANI / SEOGO RELWENDÉ EMMA CHANTAL	216632	B11370215	31/12/86
4°	TIENDREBEOGO WENDEMI PELAGIE	357441	B9951329	11/10/92
8°	MANDY JOPHILAIN	343442	B16093643	27/01/95
8°	FARMA PIYERIE	279956	B12960230	31/12/86

Arrêté la présente liste à 9 nom(s).

Par ailleurs, les candidats admissibles ont dix (10) jours ouvrables, à compter de la date de publication du résultat d'admissibilité, pour déposer leurs dossiers physiques, à la Direction des Ressources Humaines du Ministère de la Communication, de la Culture, des Arts et du Tourisme.

ASSISTANTS DES AFFAIRES CULTURELLES

Pour le Ministre d'Etat et par délégation,
Le Secrétaire Général



Hamidou SAWADOGO

Officier de l'Ordre de l'Etalon